



La Coopération des idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE

Paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois

Directeur : G. DEHERME

SOMMAIRE :

- G. DEHERME..... *Pourriture sociale.*
G. PERSIGOUT..... *Syndicalisme et Pédagogie.*
PAR TOUS..... *Revue des Opinions, des Faits et des Idées.*
G. BOURLIER..... *Le Mouvement syndical chez les Institu-
teurs IV.*
G. DEHERME *Les Livres qui font penser.*

Le Numéro : 0 fr. 25

PARIS

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

MARCEL RIVIÈRE

30, Rue Jacob, 30 — (6^e Arrond.)

LA
Coopération des Idées

Revue bi-mensuelle d'Education Sociale

ABONNEMENT : un an France : 4 francs ; Etranger : 6 francs

Adresser toutes les communications concernant la Rédaction
et l'Administration à M. DEHERME, Directeur, à LA SEYNE (Var)

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est
terminé sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement, pour
s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de
refuser au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopé-
rative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles,
des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopéra-
tion en France et à l'Etranger. — L'Union Coopérative doit être lue
par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.

Etranger, 6 fr.

Les abonnements sont reçus : 1, Rue Christine. - PARIS

LE COURRIER DE LA PRESSE

21, Boulevard Montmartre, — PARIS

DIRECTEUR : A. GALLOIS

Le Courrier de la Presse lit 6.000 journaux par jour



La Coopération des idées

Pourriture Sociale

La nourriture sociale s'étend et pénètre chaque jour davantage. On ne peut plus se refuser à la voir sous tous ses aspects: la prostitution, le proxénétisme, le jeu, l'alcoolisme, les multiples formes de la débauche, grossière et élégante, la pornographie, etc. Les esprits les plus obstinément optimistes s'inquiètent.

Des hommes de bien s'élèvent aujourd'hui particulièrement contre la pornographie. Associons-nous à leur vertueuse protestation. Il y a l'enfance à préserver, d'abord, la pudeur féminine à défendre, la dignité française à soutenir, il y a la vilénie, la niaiserie, la bestialité à contenir...



Dans un Congrès qui vient de tenir ses séances à Paris, on a vigoureusement dénoncé l'audace croissante des exploiters de la nourriture sociale.

Rien de mieux, certes.

Les philanthropes et les moralistes sont de bons gens, qui ne manquent pas de courage. Là surtout, il faut être avec eux et braver résolument le ridicule de

s'avouer sain et propre. C'est, à tout le moins, manifester que l'infection n'a pas tout gagné.

Est-ce à dire qu'on va guérir le mal ?

Hélas ! Les philanthropes et les moralistes affectionnent trop les tâches faciles et glorieuses des Congrès et des Académies, ils répugnent trop à la pénible et vulgaire besogne de fouiller le social pour atteindre les racines qui y sont enfoncées profondément. Ils sont généreux et éloquents. On souhaiterait qu'ils fussent désintéressés et ardents.

Leur charité ne peut rien contre la misère, non plus que leurs Ligues contre le vice. Il semble, vraiment, après tant d'expériences décisives, qu'ils négligent de s'en prendre décidément au mal même, pour avoir toujours à exercer leur bienfaisance sur les effets.

Ils assistent aux fêtes de charité où il est de bon ton de se montrer, à tous les Congrès que préside un membre de l'Institut, ils souscrivent aux Sociétés et Ligues où l'on décore ; mais ils ne participent jamais à une œuvre forte, positive, d'éducation, d'organisation ou de reconstitution sociales.



Si l'on exhibe des filles nues sur la scène d'un théâtre, si l'on expose d'ordurières images aux devantures des kiosques, si la rue est envahie par une librairie immonde, c'est qu'il y a un public avide de toutes ces saletés. — et non pas seulement, comme on l'insinue hypocritement, les désœuvrés étrangers et les rastas de passage.

Réprimons, je le veux : peut-être intimidérons-nous un temps, l'audace de cette licence, arrêterons-nous un jour la propagation de cette lubricité ; mais, sachons-le, ce sera pour déplacer ou déguiser la

dépravation, non pour la supprimer, ni même la restreindre. La répression, en cette matière, si vigoureuse qu'elle soit, ne saurait aller cautériser les profondeurs corrompues où les sanies s'élaborent.

Au Congrès international contre la pornographie, on a préconisé surtout l'action policière et judiciaire. Quelques vœux en ce sens, voilà tout ce qu'on peut demander à des congressistes. C'est moins facile à appliquer qu'à voter.



La pornographie, d'abord, il faudrait la définir dans un texte. Première difficulté. L'art, la science, par exemple, seront toujours d'excellents prétextes. Si on les écarte délibérément, comme le proposent de farouches pudeurs, on risque de tomber dans le grotesque ou l'odieux, ainsi qu'il est advenu parfois, — et non sans dommage pour l'action moralisatrice.

Déjà, au Congrès même, M. Georges Lecomte, au nom de la Société des gens de lettres, a prononcé : « Nous avons le plus grand souci des libertés légitimes de l'art ». Et ailleurs, M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, a dit le lendemain du Congrès et à son propos : Les conditions expresses d'une réglementation nouvelle seraient qu'elle respectât tous les droits de la pensée, toutes les formes de l'art — pourvu qu'elles soient vraiment artistiques — et ne laissât nulle place à l'arbitraire ». Les industriels malpropres que nous visons peuvent être tranquilles : avec de telles formules, tout peut passer.



L'art, la pensée, la beauté! Ce qui est immoral et malsain n'est pas nécessairement stupide et laid.

S'il en est ainsi, le plus souvent, c'est que la boue n'a pas atteint encore toutes les parties hautes. Mais il est visible qu'elle monte...

Jusqu'ici, les artistes et les écrivains de grand talent ont eu d'autres débouchés, et ils avaient quelque idéal. Mais la concurrence entre les talents se fait toujours plus âpre, la soif d'« arriver » toujours plus intense, qui ne sauraient supporter les désuets scrupules sur les moyens. D'autre part, la clientèle pornographique grossit constamment et offre ainsi une prime de plus en plus forte à la production spéciale qui fait sa triste joie.

Les marchands de vin et les tenanciers de tripots sont des puissances électorales ou parlementaires: un jour viendra, qui est proche, où les mercantis de la pornographie, par leur nombre, leur richesse, leur influence sociale, n'auront rien à leur envier.

De l'art, on nous en donnera, si l'on y met le prix. En se raffinant, en se faisant plus intellectuelle, plus artistique, la pornographie élargira son champ d'épandage. Il y en aura pour tous les goûts, — et pour tous les dégoûts. M. Pierre Louys et les esthètes se peuvent réjouir: on crèvera en beauté.



Si les expédients coercitifs peuvent atteindre un mode de pornographie, on peut être assuré d'avance que ce sera pour en favoriser et même en susciter d'autres, aussi nocifs. Tous ces abcès sont des exutoires. Il est vain de chercher à les soigner les uns après les autres, et il est peut-être dangereux de les fermer artificiellement.

Aucune loi ne saurait avoir la souplesse vivante qu'il faut pour suppléer une âme. Si, à la rigueur, elle

peut fixer la longueur et l'épaisseur des chemises des actrices, elle ne peut régler les mouvements lascifs, les sous-entendus égrillards, ni les imaginations, plus ou moins morbides, des spectateurs. Elle ne peut empêcher l'obscénité qui se trace sur les murs, ni surprendre celle qui s'accomplit dans les bouges bien clos.

La police ne peut rien sur l'imagination, et c'est l'imagination qui fait surtout l'obscénité d'un dessin ou d'un écrit. Pour les cœurs chastes, tout est pur. Au Moyen-Age, les sculptures des cathédrales étaient pures. En reproduisant les pires lubricités des damnés, les naïfs artistes médiévaux voulaient en inspirer l'horreur et non le désir. Ils y réussissaient pleinement. Aujourd'hui, même les statues grecques sont obscènes. J'en ai fait l'expérience dans un milieu ouvrier, où j'ai pu observer des enfants, des jeunes femmes et des jeunes hommes défilant devant un moulage du *Discobole*. Pour un voyou des Faubourgs, la Bible et même les Évangiles sont équivoques.

Les circonstances, l'époque, le milieu, l'âge, peuvent modifier le caractère moral d'une œuvre, et pour une même personne. Ainsi, pour quelques uns, *Nana* était un roman pornographique il y a vingt-cinq ans, qui est une étude de mœurs aujourd'hui.

L'obscénité, au fond, elle est au dedans de l'homme. Et ce n'est pas la pornographie qui l'éveille. La pornographie vient après, pour la satisfaire à bon compte, et commodément.



Le besoin s'étant fait sentir, des professionnels se sont révélés pour le satisfaire. C'est normal, et tout à fait dans les principes de l'économie politique et morale de notre temps.

Au nom de quoi veut-on empêcher que les uns poursuivent les plus gros profits de leur labour ou de leur commerce et que les autres recherchent les meilleurs plaisirs qui conviennent à l'âme que leur a faite ce siècle? L'argent et les jouissances, ce sont les seuls ressorts qui subsistent. Ils jouent comme ils peuvent.

Tout est éparé. Tout ce qui pouvait relier est rompu. Tout ce qui pourrait rallier est conspué. On proclame que les individus sont libres, qu'ils n'ont plus que des droits et qu'il n'y a qu'une autorité, celle du nombre. Ou il faut accepter franchement ces principes dissolvants jusqu'à la fin de tout, ou, si l'on veut vivre, il faut réagir et reconstituer la société dissoute.

On n'a pas — sauf quelques exceptions tératologiques — la vocation de la pornographie, on ne se résout à un tel métier que par la faim et par le lucre. C'est la demande qui, d'abord, provoque l'offre. Voilà une précieuse indication : examinez l'étalage des libraires, et concluez. Le nombre est évidemment pour la pornographie. Respectez donc la loi que vous vous êtes donnée, ou coalisez-vous, dès lors, pour la chambarder. La politique du suffrage universel a pour corollaire l'art et la littérature du suffrage universel. Ploutocratie implique pornocratie. Si vous réprochez celle-ci, ô bons philanthropes et moralistes ! il vous faut, avec nous, condamner celle-là, — combien plus pourrissante.

La corporation, en organisant le travail, donnait l'orgueil de l'œuvre produite. Elle avait institué une morale professionnelle. On ne travaille plus que pour l'argent. Les économistes ont enseigné qu'il n'y avait qu'un devoir: gagner le plus d'argent possible. Pour de telles leçons, on est toujours sûr d'avoir de brillants élèves qui dépassent leurs maîtres. Nous en sommes au sabotage: le plus mauvais travail pour le plus fort salaire. Il n'y a plus que des saboteurs, en haut et en bas, partout.

La pornographie n'est qu'une manière du sabotage de l'art, — et donc une conséquence de l'anarchie économique. Laissez faire, laissez passer, — laissez empoisonner, pourrir, laissez saboter.

Est-ce donc la moralité publique qu'il faut redresser? Comment? Vos prêches, il faudrait y croire vous-même, à tout le moins jusqu'à vous astreindre à l'attitude de les vivre.

On n'a plus d'autre objet que de jouir quand on n'a plus de devoirs. Et l'on n'a plus réellement de devoirs, — ni envers soi-même, puisque l'individu isolé n'est plus qu'un accident d'un moment; ni envers son métier, puisqu'on n'œuvre plus que pour le gain; ni envers la famille, puisque le divorce et le féminisme spontané l'ont dissoute; ni envers l'État, puisque le parlementarisme l'a désagrégé; ni envers la société même, puisqu'il n'y a plus de vie sociale.

Dans cette anarchie, toute jouissance est légitime, celle que donne la pornographie comme les autres. On ne dose pas une avalanche.

C'est l'abrutissement de l'individu, dit-on, c'est la fin de la race. Qu'est-ce que cela peut faire à qui n'a pas de motif de vivre?

Un des plus actifs ferments de décomposition, c'est l'ennui. Et l'on s'ennuie parce qu'on ne se dépasse pas, parce que, limité à soi-même, on a vite fait de connaître tout ce qui se rapporte à soi. L'âme s'épuise et languit dans la prison d'un égoïsme. Quand il n'a plus d'autre objet que les plaisirs de son corps, l'homme en a tôt fait le tour, malgré toutes les vilaines folies qu'il peut inventer, — et alors il n'a plus qu'à se brûler la cervelle. C'est ce qu'il fait parfois, et de plus en plus.

Et c'est là un énorme progrès, paraît-il, puisque des fonctionnaires universitaires peuvent écrire, à l'heure présente: « Les « maîtres d'école », les « régents » de l'ancien temps ne manquaient ni de dévouement ni d'adresse, et ils sont arrivés à des résultats bien inférieurs à ceux qu'obtient de nos jours l'instituteur du moindre hameau. »



J'applaudis, néanmoins, à la campagne contre la pornographie. Elle ne pourra rien contre la pourriture sociale, sans doute, mais elle préservera peut-être quelques enfants du peuple d'un apprentissage trop précoce du vice, elle gardera un peu notre dignité à l'extérieur.

Il y a plus. On fait appel à l'opinion publique: cela fera mieux sentir combien il importe de la réorganiser en lui donnant une sage direction. Les Ligues des philanthropes et moralistes ne sont que les débris impuissants du pouvoir spirituel. Peut-être s'en apercevra-t-on un jour.

Il y a mieux encore. Si ceux qui ont entrepris cette campagne sont sincères et intelligents, comme on doit

le supposer, ils seront entraînés, par la logique même de leur activité à commencer une réaction heureuse contre les principes dissolvants qui ont déterminé la pourriture sociale dont la pornographie n'est qu'une des purulences.

G. DEHERME.

Syndicalisme et Pédagogie ⁽¹⁾

Un traité de l'importance du *Nouveau Cours de Pédagogie* ne saurait se résumer en quelques lignes: depuis les tentatives, anciennes déjà, de l'école positiviste, il n'est pas de manuel plus vivant et qui résume mieux tout l'acquis scientifique, philosophique et social d'un demi-siècle d'efforts vers la cité rationnelle et juste.

Pour ces raisons d'abord, je renonce à tenter une analyse digne de l'ouvrage. Avec la première partie (Principes de philosophie évolutionniste. Notions de psychologie), le penseur aura, alors même qu'il n'adhérerait pas à la métaphysique matérialiste qui l'inspire, une attachante synthèse encyclopédique; dans la seconde partie (Pédagogie subjective; Culture des facultés de l'enfant), le normalien puisera l'heureux complément de son bagage psychologique; la troisième partie (Pédagogie objective: Méthodes et programmes) nantira les professionnels d'indications inédites, de vues neuves autant que solides.

Mais c'est surtout la quatrième partie (De l'Institution et de l'instituteur) qui revêt un caractère saisissant

(1) P. A. Dufrenne, inspecteur de l'enseignement primaire, *Nouveau Cours de Pédagogie*. Bibliothèque d'Education, 15, rue de Cluny, Paris, 1907. — 4 fr.

d'actualité; le jeune stagiaire la pourra méditer avec fruit. Et c'est ensuite pour m'attacher au sujet qu'elle agite que j'ai cru devoir me borner à ce rapide sommaire de l'ouvrage: le syndicalisme est à l'ordre du jour. Quelle attitude doit adopter l'instituteur?

Sans remonter aux origines du mouvement, ni prétendre à le caractériser; en dehors des polémiques officielles ou non, éloigné surtout des mensonges que chacun débite en vue de ses intérêts privés ou publics, je voudrais montrer que le syndicalisme, à force d'être interprété par les partis et les individus, revêt une sorte d'aspect mystérieux et terrible, dont les uns se font une épée, les autres une cuirasse, entre lesquelles les plus inoffensifs, soit qu'ils aient le courage de leur idée, soit qu'ils tentent de se ranger aux ordres de la force, jouent le rôle du fer sur l'enclume.

Si par syndicalisme on entend l'organisation professionnelle qui traitera de gré à gré avec la puissance patronale, un fonctionnaire public ne saurait aspirer au syndicat sans ruiner l'Etat protecteur du patronat; si par enseignement public on signifie que l'Etat distribue, à l'aide de maîtres préparés chez lui, la conception que le régime régnant se fait de la science et de la société, il est indubitable que l'éducateur doit recevoir du dehors et non élaborer au dedans ses méthodes et ses programmes.

Mais si, par ailleurs, comme on l'a dit sur tous les tons, la neutralité doit être à la base de l'enseignement des mineurs, ce n'est pas le syndicalisme ou l'antisyndicalisme qui fait question, mais « l'attitude essentielle de l'Etat en matière d'enseignement », dans la mesure où l'Etat est essentiellement conservateur. Il l'est (d'ailleurs) parce que toute force tend

à se conserver, tout être à se perpétuer, et qu'il s'efforcera, quoiqu'en aient les hommes qui le représentent, de préparer des générations semblables aux générations actuelles ». Le principe de neutralité, qui est aussi celui de l'impartiale vérité amène donc à concevoir l'établissement d'un Pouvoir institutif, c'est-à-dire d'un « corps autonome auquel l'Etat remettrait la fonction d'enseignement ».

Certes, la conception est téméraire, d'aucuns diront inopportune; mais, au risque d'être dénoncé par M. Maujan comme un « syndicaliste amateur », j'établirai que sans être avec ceux dont la violence oublie « qu'il n'y a plus de place pour la bête féroce dans notre société » qu'aux colonies, on peut tout de même n'être pas avec les agneaux du conservatisme, si du moins il reste encore en France une petite place habitable pour les êtres de raison.

Et d'abord « syndicalisme », dépouillé de toute idée subversive, n'est pas « un mot vidé de tout son contenu positif » s'il implique: collaboration effective de tout fonctionnaire à la technique de sa profession; avancement régulier en rapport avec le mérite ou la durée des services rendus; libération de l'ingérence politique et délimitation nette des fonctions sociales de chacun. Or l'instituteur, intermédiaire moral entre gouvernants et gouvernés, ressemble trop souvent à un phonographe, perfectionné — quand il n'est pas médiocre (1) — dont l'Elu grave le cylindre et dont l'Électeur règle le mouvement. Par cela même, en vertu d'un cynisme illimité, qu'autorisent les veuleries des timorés ou des ambitieux, les représen-

(1) « L'apprentissage du forgeron, dit Dufrenne, dure trois années et vous avez passé six semaines à l'École annexe ».

tants (?) de la nation vicient les rouages déjà grinçants de l'administration, compromettent des intérêts légitimes, enfin démoralisent toute la hiérarchie universitaire. Tels sont les beaux traits du « règne des légistes » et la confusion des pouvoirs qu'il suscite partout.

Même alors qu'un égoïsme féroce aurait exaspéré la *forme* des revendications en marche, les réalités subsistent: que les syndicalistes soient socialistes, là n'est donc pas la question, mais de savoir si la *chose* est juste. Je connais pour ma part des énergumènes instituteurs; mais il ne faut pas tout mêler: autre chose est de répudier les inepties des braillardés qui font bon marché de leur dignité professionnelle; autre chose de discuter la doctrine des consciences fermes qui se font un idéal supérieur de leur mission.

Oui, « les fonctions publiques quelles qu'elles soient, ne sont pas faites pour ceux qui les exercent: tout au contraire, ce sont les fonctionnaires qui sont faits par les fonctions »; mais c'est aussi bien pourquoi le député n'est pas à sa place dans les cabinets d'inspecteurs. Oui, « la société présente, on ne saurait l'oublier sans ingratitude, est un bien que l'humanité n'a conquis que par des siècles d'efforts » (1); et c'est pourquoi le député doit aussi fournir son effort autrement qu'en votant « par procuration »: la dissolution sociale part toujours de haut. Bref, les syndicalistes sincères n'ont jamais prétendu, à l'exemple

(1) Discours de Liard, Cercle d'Etudes Pédagogiques, 28 novembre 1907. Discours de Maujan, Amicale de la Seine, 9 février 1908. Pour les Vindictes, les Placide et autres contempteurs du Pouvoir Institutionnel, je crois devoir observer que le *Cours de Pédagogie* était paru quand ces discours officiels furent prononcés; ce qui va suivre constitue donc plutôt des compléments que des atténuations de la théorie dont le développement institua la Défense du Manifeste des 133 en 1905.

des légistes, manquer à leur devoir: « Les aspirations de l'avenir, dit Dufrenne, ne doivent pas jeter le trouble dans le présent. Il faut que le progrès compose avec la tradition. C'est pourquoi nous entendons bien que les règlements élaborés par le corps institutif ne deviendront des lois d'Etat qu'après avoir reçu l'approbation du Parlement. Il est juste aussi que l'Etat soit largement représenté dans les Conseils de l'instruction publique, et qu'il conserve par les inspecteurs, lesquels sont à la fois les délégués du pouvoir institutif et ceux de l'Etat, un droit de contrôle permanent sur tous les rouages du service de l'enseignement ». Et c'est enfin la conscience nette du « nouveau Pouvoir spirituel » qui s'affirme avec noblesse. « Ce n'est pas, vous le sentez bien, pour chacun de nous individuellement qu'il faut demander l'autorité en matière d'enseignement, mais pour le corps institutif dans son ensemble, qui s'exprime par les divers degrés de ses conseils »: Tel est ce Pouvoir institutif auquel devrait adhérer logiquement toute la hiérarchie universitaire.

Car il est une autre question sur laquelle le promoteur de l'autonomie primaire est catégorique: « Reconnaissons que le lent travail intérieur des intelligences et des volontés, qui sans cesse transforme les sociétés, s'effectue ailleurs que dans les réunions électorales, et que la politique ne fait jamais que constater et les bonnes lois que consacrer le progrès des idées et des mœurs ». Voilà pourquoi, contrairement aux énergumènes qui débitent l'instruction comme une « denrée », Dufrenne estime que « c'est dans sa classe, dans son enseignement scolaire et post-scolaire que la liberté de l'instituteur est véritablement sa-

crée, et c'est au dehors qu'il lui convient d'être réservé et de demeurer spectateur ».

Certes, les braillards même en conviendront, c'est là du syndicalisme « purement décoratif », parce qu'en effet, des deux côtés de la barricade, règnent des politiciens se disputant la puissance institutive : tu seras gouvernemental, disent les uns; tu seras révolutionnaire, disent les autres. A quoi le syndicaliste universitaire, renvoyant dos à dos les pîtres électoraux, répond : je serai un éducateur. Qu'ensuite les lévites de la majorité nous posent le dilemme : « On ne peut choisir qu'entre deux solutions : l'école à l'instituteur ou l'école à l'Etat », nous répondrons en core : l'école n'appartient ni aux gouvernants, ni aux gouvernés; l'école est à l'enfant!

Vainement, on nous parlera d'un Etat dans l'Etat. La conception d'un système d'enseignement public autonome a pour lui des titres historiques et d'illustres ancêtres dont il sera malaisé de mettre en doute la valeur (1).

G. PERSIGOUT.

Revue des Opinions des Faits et des Idées

IL Y A SOIXANTE ANS.

Dans *le Siècle* du vendredi 19 mai 1848 :

« Un vote presque unanime de l'Assemblée a consacré l'adoption de la proposition de M. de Mornay, à savoir d'interdire formellement à ses membres toutes apostilles, recommandations ou sollicitations relatives à des intérêts privés. L'intrigue sera ainsi ré-

(1) Cf. *Revue de l'Enseignement Primaire*, 22 mars 1908, pp. 305-306.

duite à se réfugier dans des communications verbales et la vertu des représentants sera garantie par la fragilité des mémoires ministérielles.

LA CRIMINALITE JUVENILE.

En trois quarts de siècle, la criminalité juvénile s'est accrue dans son ensemble de 150 pour 100. Elle est plus considérable pour les crimes proprement dits que pour les délits, et surtout pour les crimes contre les personnes. Voici des chiffres rigoureusement officiels :

Mineurs de 16 à 21 ans délinquants de droit commun

1830.	6.979
1840.	9.018
1850.	13.910
1860.	18.572
1870.	19.684
1880.	23.319
1890.	27.309
1900.	30.485
1905.	31.441

L'augmentation a surtout porté sur les meurtres et les assassinats.

PAR TOUS.

Le Mouvement Syndical chez les Instituteurs.

IV.

La première partie du Manifeste des instituteurs syndicalistes résume parfaitement des aspirations qui sont communes aux syndicalistes de toutes nuances, que ces syndicalistes soient radicaux ou opportunistes. Si maintenant nous continuons l'examen de ce manifeste, nous y lisons ceci :

« ... C'est enfin pour des raisons morales de l'ordre le plus élevé, que les instituteurs réclament le droit de

se constituer en syndicats: ils veulent entrer dans les Bourses du travail. Ils veulent appartenir à la Confédération générale du travail.

« Par leurs origines, par la simplicité de leur vie, les instituteurs appartiennent au peuple. Ils lui appartiennent aussi parce que c'est aux fils du peuple qu'ils sont chargés d'enseigner... »

Que par nos origines et la simplicité de notre vie, nous appartenions au peuple, peut-être, mais les auteurs du Manifeste oublient que sur les bancs de l'école primaire viennent s'asseoir, en même temps que les fils d'ouvriers, des fils de propriétaires. Il faut donc que les instituteurs restent à l'écart des organisations de combat soit ouvrières, soit patronales.

Est-ce à dire que nous devons nous désintéresser complètement des questions sociales? Non pas. Mais notre œuvre doit s'accomplir sans bruit dans notre enseignement post-scolaire ou dans nos entretiens. J'estime que le meilleur moyen de servir la classe ouvrière, c'est d'aider à son émancipation intellectuelle et morale.

Un instituteur parisien, E. Glay, qui, dans *la Revue de l'Enseignement primaire*, mène une campagne très active en faveur du syndicalisme intégral, revendique pour nous « le droit de contribuer à l'organisation économique de la société, organisation sur laquelle se fera l'organisation politique ». Mais, à l'entendre, le seul moyen que nous ayons à notre disposition pour exercer ce droit consiste à entrer dans les Bourses du travail. Je prétends, au contraire, que nous pouvons fort bien contribuer à l'organisation économique en développant chez nos élèves et chez les adultes l'esprit d'association et en favorisant l'essor des coopératives et syndicats. Point n'est besoin pour cela

d'adhérer à une organisation ouvrière quelconque.

Si, de nouveau, nous nous reportons au Manifeste des instituteurs syndicalistes, nous y lisons :

« ... Nous instruisons les enfants du peuple le jour, quoi de plus naturel que nous songions à nous retrouver avec les hommes du peuple le soir? C'est au milieu des syndicats ouvriers que nous prendrons connaissance des besoins intellectuels et moraux du peuple. C'est à leur contact et avec leur collaboration que nous établirons nos programmes et nos méthodes... »

Or, dans l'état actuel des choses, rien ne nous empêche d'aller assister, à titre individuel, à toutes les causeries et conférences faites à la Bourse du travail. (Je parle naturellement des causeries et conférences qui ont un caractère éducatif, étant donné que nous n'avons pas à nous immiscer dans les discussions d'ordre professionnel ou corporatif). J'irai même plus loin : c'est un devoir pour nous de prendre part à ces causeries et à ces conférences. Mais, pour cela, est-il nécessaire que nos associations soient étroitement rattachées aux organisations ouvrières? Je ne le pense pas. Cette nécessité ne se fait pas davantage sentir en ce qui concerne l'élaboration des programmes et des méthodes, car si nous voulons être renseignés sur les véritables besoins du peuple, il me semble que nous devons prendre directement contact avec les travailleurs eux-mêmes et non avec leurs délégués.

Enfin, j'ai lu avec attention quelques extraits des discours prononcés à la Chambre lors du débat motivé par la révocation des fonctionnaires syndiqués. J'ai cherché dans les discours de Jaurès et de Buisson les arguments qui militent en faveur de notre entrée

dans les Bourses du travail. Ces arguments ne m'ont pas convaincu.

«... Les fonctionnaires, dit Jaurès, ont intérêt à marquer leur sympathie avec l'ensemble du monde du travail. Ils en ont besoin pour maintenir dans leurs associations mêmes cet esprit de mâle liberté parfaitement compatible avec la rigoureuse discipline professionnelle...»

A cela, je répondrai que la conscience de la mission que nous avons à remplir doit suffire à nous mettre en garde contre toute entrave à notre liberté.

Jaurès voit encore pour nous un autre avantage dans notre contact avec les groupements ouvriers: « Les instituteurs, dit-il, y apprendront la mesure de l'esprit, la modestie de la pensée; ils y perdront l'illusion et l'orgueil d'une philosophie universelle. — Or ce n'est pas en resserrant nos liens avec les Bourses du travail que nous pourrons acquérir de la vie une science profonde et vraie; là encore, je crois que le meilleur moyen consiste à fréquenter les travailleurs eux-mêmes.

Ainsi, les raisons mises en avant par les ardents défenseurs du syndicalisme intégral ne nous ont pas beaucoup convaincus, nous, les « syndicalistes opportunistes. » Elles n'ont fait, au contraire, que nous encourager à opposer, à la conception des « syndicalistes radicaux », une autre conception qui, pour être moins hardie, n'en est que plus facilement réalisable.

Que voulons-nous? Tout simplement que nos associations bénéficient de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels et qu'elles deviennent véritablement des organes de défense, d'enquête et de perfectionnement.

Or, pour remplir ces trois conditions, il faut qu'elles soient fortes, et je ne crois pas me tromper en disant qu'un des éléments de cette force sera constitué par leur complète indépendance à l'égard de n'importe quel parti politique, à l'égard de n'importe quel groupement.

Mais, allez-vous dire, l'union fait cependant la force, pourquoi vouloir isoler ainsi les associations d'instituteurs? La raison en est simple, et c'est le Manifeste des instituteurs syndicalistes qui me la suggère. Si j'ai critiqué plus haut quelques passages de ce Manifeste, en voici un par contre que j'approuve entièrement :

« ... Nous avons, de la forme syndicale, la plus haute conception. Le syndicat ne nous apparaît point créé uniquement pour défendre les intérêts immédiats de ses membres; mais il nous semble qu'il doit se soucier autant de rendre plus profitable à la collectivité la fonction sociale que ses membres remplissent... »

Or le plus grand service que nous puissions rendre à la collectivité consiste à former des hommes épris de justice et de vérité, et, dans ce but, nous ne devons pas oublier cet autre passage du Manifeste que je citais dans mon dernier article :

« ... Ce n'est pas au nom du gouvernement, même républicain, ni au nom de l'Etat, ni même au nom du peuple français que l'instituteur confère son enseignement: c'est au nom de la vérité... »

Autrement dit, l'impartialité doit être le premier principe de tout éducateur digne de ce nom, et nous méconnaitrions ce principe si nous nous laissions influencer par des groupements étrangers aux choses de l'enseignement, ou si nous allions prendre notre mot d'ordre au sein d'un parti quelconque.

Les querelles de partis, voilà précisément ce que nous devons éviter, tout en revendiquant notre droit d'appartenir à telle ou telle fraction du parti républicain. J'estime, par exemple, qu'un instituteur peut fort bien se dire socialiste, à la condition de baser son enseignement sur le respect des lois établies. Ce que je conteste, c'est que nous puissions participer aux travaux des comités et nous lancer dans la politique militante.

Et maintenant, comment devons-nous nous comporter à l'égard des pouvoirs publics et à l'égard de nos chefs. J'ai déjà répondu à cette question dans mon précédent article en disant que notre intention n'était pas de vouloir nous dérober au contrôle exercé par les représentants de la nation. Mais tout en nous montrant respectueux des lois de notre pays, nous avons le devoir de ne point oublier qu'au-dessus des idées que partage la majorité éphémère d'aujourd'hui, il y a la vérité, et qu'en opposition à l'arbitraire dont nous avons souffert, il y a la justice.

En ce qui concerne nos relations avec nos chefs hiérarchiques, je n'hésite pas à dire qu'elles doivent être empreintes à la fois de respect et de fermeté, et j'enregistre avec plaisir ces paroles prononcées en 1905 par M. Payot, alors recteur de l'Académie de Chambéry :

« ... Tandis que les adversaires de l'école laïque essaient de vous solidariser avec les fous, j'oserai dire que vous n'êtes pas encore tous les hommes debouts et fiers que vous devez être. Il en est encore parmi vous qui ont dans les veines ce poison de servage dont parle M. Lavisser, et qui, victimes d'une injustice, n'osent pas protester avec énergie. »

Plus de deux années se sont écoulées depuis que ces paroles ont été prononcées, et le nombre de ces hommes serviles auxquels M. Payot faisait allusion, va sans cesse en diminuant, au fur et à mesure que les « Amicales » se laissent pénétrer par l'esprit syndical. Et même, à l'heure actuelle, les amis de l'école laïque semblent plutôt craindre de nous voir tomber dans l'excès contraire. Qu'ils se rassurent. Nous ne serons jamais des révoltés. Nous souhaitons tout simplement que le pouvoir d'en haut, représenté par la hiérarchie administrative, veuille bien accepter la modeste collaboration des subordonnés et que ceux-ci, grâce à une organisation corporative forte et indépendante, puissent prendre une part de plus en plus effective à la direction de ce grand service public qu'est l'enseignement primaire.

G. BOURLIER

N.-B. — Je m'étais promis d'exposer aux lecteurs de la *Coopération des Idées* les origines et les caractères du mouvement syndical chez les instituteurs. Ma tâche est terminée. Ceux qui pourraient avoir des observations à me faire là-dessus sont priés de m'écrire à l'adresse suivante: G. Bourlier, instituteur-adjoint à Ballon (Sarthe).

Les Livres qui font penser

L'Enseignement professionnel en France.

par J.-B. PAQUIER, 3 fr. 50 (A. Colin, édit., 5, rue de Mézières). — Les corporations étant dissoutes, les métiers ont déchu.

Pour les relever, l'enseignement professionnel de l'État ou d'œuvres privées suffit-il? On a beaucoup fait en ce sens, et cependant la crise de l'apprentissage est à l'ordre du jour.

Peut-on faire plus, et mieux? Ce livre documenté va nous l'apprendre.

M. Paquier s'élève contre la doctrine officielle que l'enseignement professionnel n'a qu'à former des contre-maîtres. « Nous voulons, dit-il, que, tout d'abord, il s'adresse à cette *armée industrielle* elle-même, qui doit englober plus de six cent mille enfants. Pourquoi nous borner à ne préparer que des contre-maîtres, des chefs d'ateliers, « sous-officiers » qui se recruteront parmi nos ouvriers d'élite, quand derrière eux nous verrons une foule de mercenaires ignorants ou arriérés, incapables souvent de comprendre leurs ordres ou de suivre leurs conseils? L'enseignement professionnel doit partir d'en bas, fournir à la masse d'enfants, qui constitueront plus tard l'armée des travailleurs, les moyens de s'élever dans la hiérarchie sociale, si leurs aptitudes les mettent en état de prendre rang parmi les « sous-officiers »... Envisagé ainsi, l'enseignement professionnel prend un caractère de grandeur et de nécessité sociale, qui, depuis longtemps, aurait dû fixer l'attention des pouvoirs publics; car, dans cette question, tout est en jeu: l'éducation morale et pratique de la classe populaire; la formation des intelligences et le développement des aptitudes appliquées aux progrès de la fortune nationale; la sauvegarde de notre industrie et de notre commerce; le maintien, dans le monde, de la situation acquise, par l'esprit d'invention et d'initiative, le goût, la perfection de nos produits; le cachet artistique qui les distingue, et qui, de tout temps, fut comme l'apanage de notre industrie ».

M. Paquier a fait un historique complet de l'enseignement professionnel. A partir de 1789, il indique, chemin faisant, les erreurs, les timidités de l'administration universitaire. Il dit ensuite dans quelles conditions se doit dispenser l'enseignement professionnel pour répondre congrûment aux besoins de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Il examine

donc ce qui a été fait et ce qui est à faire par l'Etat ou par l'initiative privée, en tenant compte de la géographie physique, économique et politique de notre pays, pour l'enseignement professionnel agricole, d'abord, industriel, ensuite, et commercial, enfin. Il accumule les faits, les statistiques. C'est là un exposé complet et lumineux de la question, une enquête dont les résultats resteront acquis.

Relevons ces détails. Ils nous éclairent sur ce que peut être l'enseignement officiel. Voici le prix de revient d'un élève pour chacune des écoles professionnelles de Paris: « Pour *Diderot*, 1.250 fr.; pour *Bernard Palissy*, 435 fr.; pour *Dorian*, 1.240 fr.; pour *Estienne*, 965 fr.; pour *Boullé*, 1.075 fr.; pour *Germain-Pilon*, 560 fr. » En tout, pour 1.200 élèves, 1.100.000 francs.

Mais ces chiffres doivent être doublés, puisque le déchet qui se produit à la fin de la première et de la seconde année est de 67 0/0 à l'*Ecole Boullé*, 55 0/0 à l'*Ecole Germain-Pilon*, 50 0/0 à l'*Ecole Estienne*, etc.

Et cela pour faire des déclassés, car les meilleurs élèves ne seront jamais que des contre-maîtres amateurs, s'ils ne recommencent pas un apprentissage pratique à l'atelier.

Dans la troisième partie, l'auteur aborde les questions connexes, l'enseignement professionnel des jeunes filles, les universités populaires, les œuvres catholiques, la crise de l'apprentissage, l'école dans l'atelier, les cours professionnels, l'œuvre législative de 1841 à 1907.

En ce qui concerne les universités populaires, l'auteur commet quelques erreurs excusables. On a beaucoup écrit sur ces institutions, et ce sont les informations fantaisistes, de bonne ou de mauvaise foi, des premiers historiographes qui ont servi à documenter les autres.

Dans la dernière partie, M. Paquier étudie l'organisation de l'enseignement professionnel en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Suisse, voire au Japon, et nous indique ce que nous avons à imiter.

Il faut faire de l'ouvrier parcellaire qu'a suscité l'industrialisme anarchique du XIX^e siècle un ouvrier complet. C'est la tâche de l'enseignement professionnel. « C'est de l'enseignement professionnel, définitivement organisé et constitué fortement à ses différents degrés; c'est de l'apprentissage, renouvelé autant qu'il peut l'être, dans les formes que lui assignent aujourd'hui les conditions nouvelles du travail, que résultera, avec le relèvement de notre industrie nationale, la garantie ou la sécurité de notre puissance économique ».

Ce sont toutes les forces individuelles du producteur qu'il faut mettre en valeur. Et cela dépasse le propos de l'enseignement professionnel, et même de tout autre enseignement. Il n'y faut pas moins qu'une reconstitution générale de la société française.

A propos du divorce, par P. GRIMANELLI, 0 f. 30 (Edition de *la Revue positiviste internationale*, 2, rue Antoine-Dubois). — Le divorce et le mariage sont incompatibles. Le divorce conduit à l'union libre, et l'union libre est, proprement, la négation même du mariage. Toute institution sociale se maintient par le devoir.

Si le mariage n'est qu'un contrat entre deux individus, il va de soi qu'il se peut rompre par la volonté d'un seul, et à tout moment puisque ce contrat ne fixe aucune durée.

« De la forme juridique du système individualiste, il en faut rapprocher un autre, dit M. Grimanelli. J'entends la thèse romantique de *l'amour souverain*. L'amour, comme l'esprit saint, souffle où il veut, et, qu'il souffle en brise douce ou qu'il souffle en tem-

pète, qu'il soit créateur de vie et d'harmonie ou que, sur son passage, il sème la ruine et la mort, peu importe. Tout doit lui céder. Il est tout-puissant, il est à lui-même, quoi qu'il fasse, sa propre justification. Si donc l'amour veut bien s'embarrasser de cette formalité du mariage, il n'en doit subir aucune gêne. Le mariage cessera dès qu'un seul des époux cessera, — ou croira cesser, — d'aimer l'autre d'amour, et chacun d'eux sera libre de s'unir à un autre dès qu'il en aimera un autre d'amour ou de ce que l'on voudra bien appeler « amour ». Il n'y a pas de devoir contre « le droit d'aimer », contre « le droit au bonheur ».

A ces sottises dissolvantes, M. Grimanelli oppose la conception sociale positiviste.

Le mariage est un contrat; mais il est autre chose. « Il est une *institution* morale, sociale et, au sens purement positif ou humain du mot, religieux ».

La famille est l'élément organique de la société, et « le mariage est l'union, *socialement consacrée et réglée*, d'un seul homme et d'une seule femme, pour leur bonheur commun sans doute, mais aussi et essentiellement *pour la fondation et la conservation d'une famille* ».

Et M. Grimanelli ajoute: « Le mariage se distingue de toute autre union, même qu'un amour délicat et durable aurait formée, par deux traits spécifiques. Le premier, c'est que le mariage est une union socialement consacrée et réglée. Le second, c'est qu'il a pour objet et doit être formé avec la volonté de fonder une famille nouvelle, une société domestique, ce caractère lui étant propre même s'il ne survient pas d'enfants. Le mariage reste, bien entendu, l'instrument régulateur de l'instinct sexuel et de la procréation. Il authentique la filiation de l'enfant, et il est pour lui, en fixant le père, un gage de survie, de protection et d'éducation. Pour la femme, il est une garantie de sa

sécurité et la sauvegarde, sans équivalent, de sa dignité dans l'union sexuelle ».

Et parce que, dans le mariage, l'amour n'est pas tout, il devient, comme le dit Comte, « une intime union qui constitue la plus parfaite amitié, embellie par une incomparable possession mutuelle. » Tout ce qui est déréglé se dissout, et l'amour sans devoir devient l'incohérente dépravation. « Le devoir seul, a dit l'immortelle Clotilde de Vaux, peut faire espérer la durée de l'amour.... Il faut à notre espèce des devoirs pour faire des sentiments ».

Le positivisme condamne donc, et sans appel, le divorce. « Le principe d'ordre général qui domine le sujet est que le mariage est une institution fondamentale dont la force et la solidité importent à la santé du corps social tout entier et au bonheur de légions d'hommes, de femmes et d'enfants. Donc, tout ce qui vicie, altère ou affaiblit *le mariage* et doit, par suite, affaiblir, altérer, vicier, — ou détruire, — en grand-nombre, *des mariages* actuels ou futurs, est un mal social et une source directe ou indirecte de maux individuels. »

La mort elle-même ne saurait rompre ce lien, et le veuvage doit être éternel.

M. Grimanelli, invoquant le caractère relativiste du positivisme, admettrait cependant le divorce dans des cas exceptionnels. C'est là le côté faible de son étude que dénonce le principe formulé par Comte: « L'idée seule du changement y provoque. » Dans les cas exceptionnels, la séparation de corps suffit. Il y a des réactions nécessaires au véritable progrès.

Les Conditions du bonheur, par Paul SOURIAU, 3 fr. 50 (A. Colin, édit., 5, rue de Mezières). — On a beaucoup écrit sur le bonheur, on écrira encore, et il semble que plus on en dissertera, moins on le connaîtra. C'est qu'il n'est peut-être qu'un instinct, — ou un accident.

M. Paul Souriau, à qui on doit déjà d'honorables

travaux psychologiques, essaye d'en définir les conditions individuelles et sociales.

Son analyse des conditions personnelles du bonheur, pour fine qu'elle soit, n'est qu'un exercice brillant d'universitaire qui ne saurait nous guider utilement.

Dans la deuxième partie, où M. Souriau nous parle de la famille, du mariage, des parents et des enfants, et dans la troisième, où il traite des conditions économiques du bonheur, de la civilisation, de la moralité et de la religion, on trouve d'excellentes et réconfortantes pensées.

Cependant, si l'auteur touche, dans les derniers chapitres surtout, aux problèmes capitaux de ce temps, il ne les remue pas dans leur profondeur angoissante.

Ce n'est pas répondre que d'écarter ainsi, au préalable, les questions les plus gênantes: « La fin de tout, dit-il, l'anéantissement du monde, ce serait terrible. Le monde n'en est pas menacé. La vie suivra son cours. Nos enfants la continueront. D'autres êtres se diront Moi. Je vis, je mourrai, je renaîtrai dans une autre conscience. » Or nous savons bien que ce n'est pas vrai, que le monde, précisément, est menacé de finir, que la vie s'arrêtera....

Par mesure d'hygiène intellectuelle et morale, le positivisme recommande de ne pas aborder de tels problèmes, ceux des fins-non plus que ceux des origines, — et c'est peut-être, psychologiquement, son point faible si c'est de la plus haute sagesse abstraite. Mais quand on se les pose, quand on prétend y répondre publiquement, il faut les creuser plus.

Cette réserve faite, je ne puis que signaler l'ouvrage de M. P. Souriau comme un bon livre, qui pourra faire quelque bien. Nous sommes tous si désemparés, aujourd'hui, qu'il ne faut négliger aucune lumière, aucun réconfort, aucune raison d'espérer.

Le problème biologique et psychologique,
par le Dr Roméo MANZONI, 4 fr. (A. Lapie, édit., 5, rue

de la Louve, Lausanne). — Bien que l'auteur les qualifie d'«essais de philosophie positive», la surannée métaphysique matérialiste dont s'inspirent ses travaux n'a rien de positiviste. L'abus que font les écrivains italiens du mot «positivisme» est fâcheux et agaçant. Espèrent-ils, ainsi, nous celer la misère de leurs conceptions et la puérité des superstitions scientistes?

Je ne dis pas cela pour l'ouvrage du docteur Manzoni qui n'est pas sans valeur et dont la laborieuse compilation a au moins cet avantage de nous résumer l'état actuel du matérialisme.

Mais voyez ce singulier positivisme: «Il n'est certainement pas plus difficile d'expliquer la finalité des lois de la nature avec notre présupposition qu'avec la présupposition idéaliste. L'expérience nous permet de présumer que l'énergie primordiale est elle-même une potentialité préordonnée à la production et au développement de l'élément psychique, grâce à l'organisation de l'élément dynamique qui se traduit dans le phénomène de la vie.» — Ou encore: «Si l'exubérance de la force subjective de réaction est la condition de l'héroïsme, elle est aussi celle du génie. Elaborée et utilisée surtout dans les centres corticaux, cette force se transforme en grande partie, non pas en volitions, mais plutôt en intelligence, en intuition rapide et profonde des rapports qui relient les choses les plus lointaines et les plus disparates.» — Ou enfin: «Si la Réforme a triomphé chez les races du Nord, il faut sûrement en chercher la raison dans la vigueur particulière de leurs fibres, c'est-à-dire dans la puissance de leur force de réaction, qui s'est transformée en autant d'énergie volontaire, les mettant à même de résister à l'influence morbide du dogme et de donner, en cette circonstance, leur adhésion aux motifs proposés par la raison.»

Il n'en faut pas plus pour abrutir les bacheliers-pri-

maires qui demain seront, députés ou ministres, nos maîtres

Cours d'économie politique. I. *Les origines*, par Paul GHIO, 2 fr. (Marcel Rivière, 30, rue Jacob). — M. Paul Ghio, qui en est resté à l'ancienne économie politique, se propose de nous en résumer la doctrine, quelque peu fatiguée aujourd'hui, en trois courts volumes.

Ce premier volume expose donc les origines historiques des principes, c'est-à-dire, au sens de l'auteur, les origines de la liberté morale, de la liberté politique et de la liberté économique. Ce serait, proprement, l'histoire intéressante de la dissolution de la société française, si l'auteur avait pu accomplir un propos aussi vaste en 124 pages.

J'aurai l'occasion de revenir sur la doctrine elle-même quand les autres volumes paraîtront.

L'Éducation de la petite enfance, par M^{me} Jeanne GIRARD, 3 f. 50 (Armand Colin, édit., 5, rue de Mézières). — L'auteur voudrait que l'École maternelle fût un peu moins école et un peu plus maternelle. Elle a une belle formule qui résume tout son programme: l'École heureuse. Elle nous parle de l'hygiène, de l'alimentation, du sectionnement, de l'enseignement, de la préparation de la classe, du jeu, de la discipline, du personnel et de l'éducation sociale. Le personnel des écoles maternelles y trouvera de précieuses indications et de bons conseils dont profiteront les pauvres bambins de la famille dissoute et de la femme à l'atelier que l'école maternelle, ce misérable expédient, est obligée de recueillir.

Mais quoi qu'on fasse, hélas! l'école, heureuse ou non, ne remplacera pas la mère heureuse dans le foyer heureux!

La Crise de l'Orient. Ses causes et ses remèdes, par Ahmed RIZA (Edition du comité ottoman d'union et de progrès). — L'auteur s'est proposé

l'apologie de sa race, et donc de redresser quelques-uns des préjugés occidentaux sur l'islamisme. Malgré l'état anarchique de l'Orient, et notamment de l'empire ottoman, cet exilé ne désespère point de voir son pays reprendre la place à laquelle il a droit. — par son passé brillant et ses vertus constantes.

Poésies complètes d'Emmanuel SIGNORET, 3 fr. 50 (Edition du *Mercur de France*, 26, rue de Condé). — M. André Gide commence ainsi une préface émue: « Le 20 décembre 1900, à Cannes, mourait, à l'âge de vingt-huit ans, le poète Emmanuel Signoret, étouffé par la misère et la nuit. Seuls s'aperçurent de sa mort quelques fidèles admirateurs. Le silence se referma sur lui, et rien ne manqua moins à la foule qu'un poète uniquement épris de beauté ».

Signoret voulait être dieu, il n'était qu'un sacerdote de la Magnificence. Il disait: « Le mode de vie de la splendeur est le débordement ».

Et voici comment l'excellent poète qu'est André Gide le juge: « Impassible? Non point; mais gonflé de l'unique enthousiasme, qui fait que sa poésie, bourrelée d'Apollon et secouée parfois de pythique fureur, non impeccable et froide à la manière de celle de Gautier, de Heredia, reste presque toujours palpitante ».

Littérature sociale, par M.-C. POINSOT, 3 fr. 50 (Société française d'imprimerie et de librairie, 15, rue de Cluny). — L'art est toujours social. Mais il en est un qui n'est qu'un produit social parasite dont rien ne reste, et il en est un autre, plus sain, plus fort, qui est aussi reproducteur de socialité.

Entendons-nous. Celui-ci n'est pas celui qui prêche, ni celui qui manifeste des intentions. C'est celui qui, par la beauté magnifiée, associe les admirations et relie les âmes. L'auteur nous parle seulement de la littérature. Il nous montre les préoccupations sociales des Victor Hugo, Emile Zola, Paul Bourget, Clemen-

ceau, J.-H. Rosny. Nous voyons mieux qu'un art social n'est pas de ce temps.

Les meilleures pages des écrivains pédagogiques, 3 francs (A. Colin édit., 5, rue de Mézières) — Deux universitaires, MM. Edmond Parisot et Félix Henry ont composé un livre de Pédagogie, « dans l'esprit des instructions officielles » avec les extraits des écrivains qui, depuis Rabelais jusqu'à nos jours, ont traité de l'éducation. Il n'y a rien à en dire. Les auteurs ont suivi « le plan que l'administration a pris le soin de tracer elle-même ». Nul doute que ce livre ne soit très utile aux fonctionnaires de l'Université. L'ouvrage, habilement composé avec des extraits bien choisis, est divisé en huit parties : éducation générale, les méthodes, psychologie de l'enfant, éducation morale, éducation esthétique, éducation physique, la destinée de la femme, le rôle de l'instituteur et de l'école.

Dans une préface, M. Edmond Parisot nous dit : « Les « maîtres d'écoles », les « régents » de l'ancien temps ne manquaient ni de dévouement ni d'adresse, et ils sont arrivés à des *résultats* bien inférieurs à ceux qu'obtient de nos jours l'instituteur du moindre hameau ».

Cela dépend des résultats qu'on envisage.

Guide pratique des syndicats professionnels, par Georges SÉVERAC, 2 fr. (Marcel Rivière, éd., 30, rue Jacob). — Après avoir montré l'utilité des syndicats et le développement prodigieux qu'ils ont pris en quelques années, passant de 68 en 1885 à 1.000 en 1891 avec 140.000 membres et à 4.625 en 1905 avec 780.000 membres, l'auteur examine la constitution légale des syndicats et définit les droits précis que leur confère la loi du 21 mars 1884.

M. Séverac a consacré aussi un chapitre aux syndicats agricoles, et il reproduit, en appendice, les textes de la loi du 21 mars 1884, des circulaires du 25 août 1884 et 12 février 1892, des modèles de statuts de Syndicat ouvrier, d'Union régionale de syndicats, de Fédération

de métiers, de Syndicat agricole et un modèle de livret d'ouvrier syndiqué.

Regards en arrière. par George FONSEGRIVE, 3 fr. 50 (Bloud, édit., 4, rue Madame). — *La Quinzaine* fut une grande revue libérale, démocratique et sociale catholique qui a paru du 1^{er} novembre au 15 mars 1907, et onze ans sous l'intelligente direction de M. Fonsegrive. Chaque année, M. Fonsegrive publiait des « préfaces » qui étaient des récapitulations de ses efforts avec de lumineuses considérations générales sur la situation politique, religieuse et sociale du pays. Ce sont ces préfaces qu'il reproduit dans cet ouvrage.

C'est un document pour l'histoire des idées de ces dernières années, celles qui précèdent et suivent la rupture du Concordat.

La politique nationale et les partis. par Raoul MONIER (Edition du groupe d'études historiques et sociales de Valence). — Critique sommaire, mais forte, du régime parlementaire, qui n'est que « l'exploitation du pays par le Gouvernement au profit d'un parti, c'est-à-dire d'une majorité de députés et d'une minorité d'électeurs; les autres députés impuissants; les autres électeurs opprimés et exploités ». Aux partis qui divisent et ruinent, il indique enfin d'opposer « toute une France indépendante et libre, toute une série d'institutions, de groupements intellectuels, moraux, religieux, d'associations professionnelles, de syndicats patronaux, ouvriers ou agricoles; — de réveiller autour de nous la vie municipale et régionale, par la culture des traditions locales et la conscience des intérêts communs... » N'est-ce point là l'essentiel du programme de *la Coopération des Idées*? G. DEHERME.

Pour éviter tout retard, prière d'adresser ce qui concerne l'Administration et la Rédaction de la Revue à M. G. DEHERME, Directeur, à LA SEYNE, (Var).

Le Directeur-Gérant: G. DEHERME.

TOULON. — IMP. P. TISSOT.

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

Marcel RIVIÈRE

PARIS — 30, Rue Jacob (6^e Arr.)

GRAND ASSORTIMENT D'OUVRAGES
d'Économie Politique, de Sociologie, de Philosophie

Finances — Impôts — Banques — Bourse

Question monétaire — Administration — Enseignement

Travaux public — Commerce

Douanes - Marine - Transports - Colonies - Economie rurale

Régime pénitentiaire, etc.

Statistique, Démographie, Population

Questions ouvrières : Mutualité, Prévoyance, Assistance,
Hygiène

DOCUMENTS OFFICIELS ET PARLEMENTAIRES

Publications des Ministères, de l'Office du Travail et du Conseil
supérieur du Travail

Projets de loi, Propositions et Rapports

DÉPOSÉS A LA CHAMBRE ET AU SÉNAT

Le classement méthodique et l'organisation de notre librairie nous permettent d'offrir ou de soumettre immédiatement quantité d'ouvrages, de brochures et de documents parlementaires sur une question déterminée.

Nous nous chargeons de rechercher les discussions aux Chambres et les travaux préparatoires d'une loi.

VENTE PAR FASCICULES SÉPARÉS

DES

LOIS et DÉCRETS promulgués depuis 1794

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE

BLOUD & C^{ie}, Editeurs

4, Rue Madame -- PARIS (Tél. 722-99)

L'Afrique Occidentale FRANÇAISE

ACTION POLITIQUE

ACTION ÉCONOMIQUE

ACTION SOCIALE

Par GEORGES DEHERME

(1 Vol. in-8° carré de 528 pages. Prix : 6 fr.; *franco* 6 fr. 60)